

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017
CO 156 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND (Départ 21h50 – Approbation de l'organigramme des services communautaires), Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER (Vice-Président) à Michel FRANCONY (Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Colette GIRARD à Véronique LAMBERT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES à Dominique BONNET, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistait à titre consultatif : Eric PICHEGRU, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 72
Votants : 84

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Frédéric CHOULET, Anne CHARLET, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Lucie DODANE, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

Convocation faite le : 8 décembre 2017

Objet : Prestation de service du SICTOM de Champagnole pour la gestion de la déchetterie de Salins-Les-Bains.

VU la note de synthèse n°10/19.12.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement, en séance du 29 novembre 2017 ;

ATTENDU que la Communauté de Communes du Pays de Salins était compétente en matière d'Ordures Ménagères et exploitait à ce titre une déchetterie sur la commune de Bracon ;

ENTENDU que la Communauté de Communes assure la gestion, l'entretien et l'aménagement de la déchetterie située à Bracon ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves DECOTE Vice-Président en charge de l'Environnement et de l'Energie notamment ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes réorganise ses services et qu'elle est amenée à redéployer des agents ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017
CO 156 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Prestation de service du SICTOM de Champagnole pour la gestion de la déchetterie de Salins-Les-Bains.

VU la proposition du SICTOM de Champagnole pour assurer la gestion de la déchetterie pour un montant annuel de 20 000 € TTC ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 82 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

1 / VALIDE la prestation de service proposée par le SICTOM de Champagnole pour la gestion de la déchetterie de Bracon à hauteur de 20 000 € de frais de fonctionnement pour 2018 ;

2 / DONNE pouvoir au Président pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCON

Pour le Président empêché,
le Vice-Président

